

Département du sol et des déchets

Le rôle du Département du sol et des déchets dans la gestion des déchets de construction et de démolition



DUMONT ANNE
Coordinatrice PWD-R

SPW Agriculture, ressources naturelles et environnement

8 Départements

Département des permis
et autorisations (DPA)

**Département du sol et des
déchets (DSD)**

Département de la police et
des contrôles (DPC)

Direction
fonctionnelle et
d'appui

**Cellule
com**

Cellule d'appui
transversale

Direction de
l'assainissement des
sols (DAS)

Direction de la
protection des sols
(DPS)

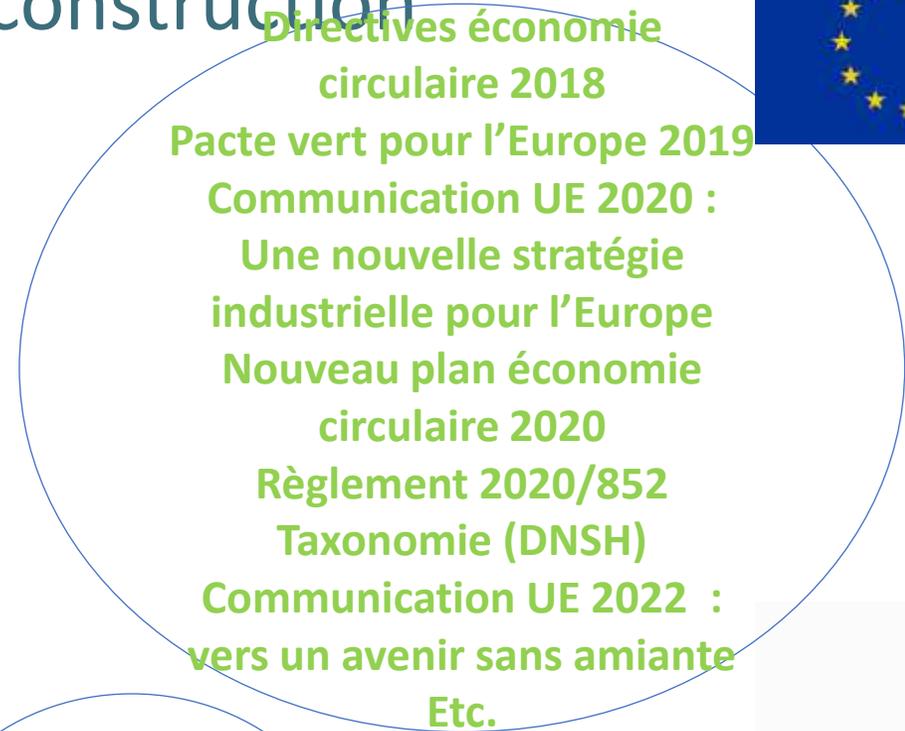
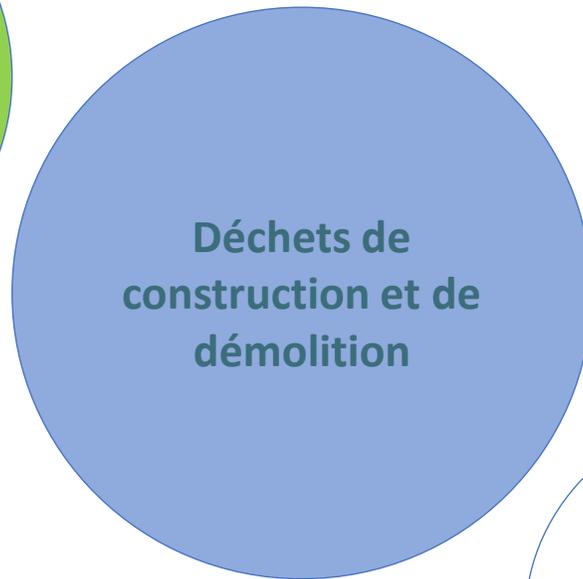
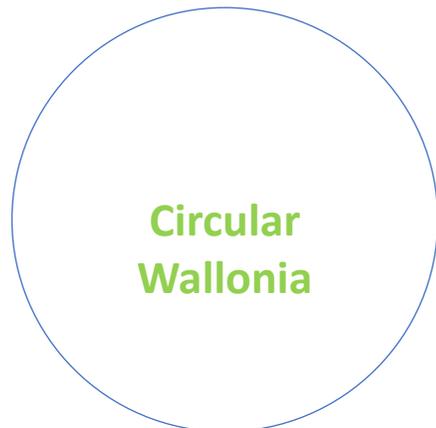
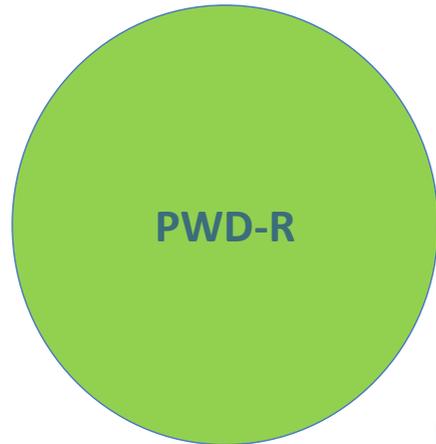
**Direction des
infrastructures de
gestion et de la
politique des déchets
(DIGPD)**

Direction des
instruments
économiques et des
outils financiers
(taxes) (DIEOF)

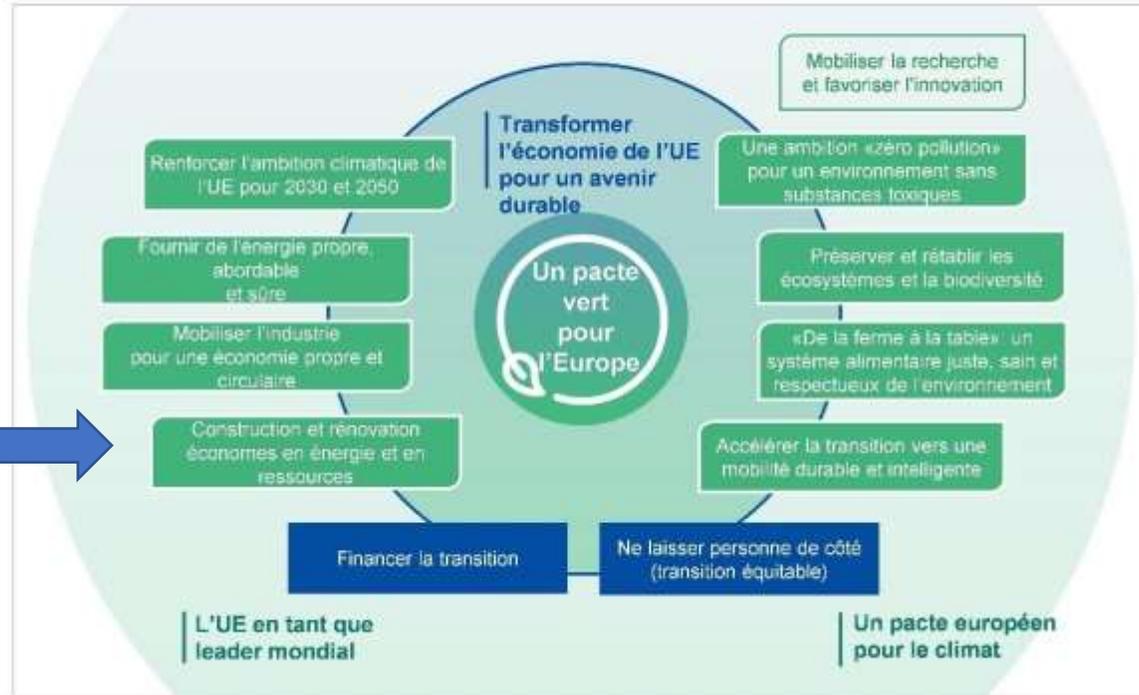
Département du sol et des déchets : principales missions

- Préparer et exécuter le cadre légal et réglementaire , les stratégies et plans
- Autoriser, encadrer, vérifier, contrôler
- Informer et accompagner les acteurs
- Soutenir et subsidier les acteurs
- Gérer la fiscalité environnementale
- Concerter, se concerter et représenter la Région à divers niveaux

Département du sol et des déchets : cadre d'action évolutif pour les déchets de construction et de démolition



Département du sol et des déchets : cadre d'action évolutif pour les déchets de construction et de démolition



Art. 11, § 1, Directive 2008/98/CE : Les États membres prennent des mesures pour

- encourager la démolition sélective** afin de permettre le **retrait et la manipulation en toute sécurité des substances dangereuses** et de **faciliter le réemploi et le recyclage de qualité élevée** grâce au retrait sélectif des matériaux,
- pour garantir la **mise en place de systèmes de tri** des déchets de construction et de démolition au moins pour le **bois, les fractions minérales (béton, briques, tuiles et céramiques, pierres), le métal, le verre, le plastique et le plâtre.**

Département du sol et des déchets : focus sur 4 actions

01 Plan wallon des déchets-ressources

02 Sortie de statut de déchets

03 Concertation

04. Soutien et développement du tri et de la valorisation des déchets-ressources

.



Plan wallon des déchets-ressources (PWD-R)



Actions « construction » du PWD-R – suite :

- Sensibiliser les particuliers sur la nécessité d'une bonne gestion des déchets d'amiante (**en préparation**)
- Encourager la généralisation de l'acceptation de l'asbeste-ciment dans les recyparcs (**en cours/réflexion**)
- **Accentuer le recours aux matériaux recyclés dans les travaux publics** - Soutenir la mise en place de cahiers des charges favorisant et, lorsque la disponibilité des matériaux le permet, imposant l'utilisation de matériaux recyclés dans les marchés publics (**en cours**)
- **Améliorer les débouchés pour les déchets inertes collectés sélectivement en recyparc** (**en cours**)
- **Promouvoir l'utilisation des granulats recyclés** (**fait – action continue**)
- **Augmenter le réemploi sur les chantiers** - Lever les freins identifiés - Favoriser la reprise de certains matériaux de construction par les entreprises d'économie sociale - Soutenir le développement d'une filière de réutilisation des matériaux de construction - Maintenir une veille technologique - évaluer le gisement de déchets réutilisables et les actions prioritaires pour ces déchets (**en cours**)
- Encourager la construction durable par tous les moyens disponibles (appels à projets, concours, ...) ainsi que les constructions « cradle to cradle » - Développer des mécanismes de certification et/ou labellisation des bâtiments durables en concertation avec les acteurs potentiels

La sortie de statut de déchets des granulats recyclés et d'autres matières

L'arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2019, modifié le 21 décembre 2022 précise les règles et procédures de reconnaissance de la sortie de statut de déchets de différentes matières valorisables issues de procédés de traitement. La reconnaissance de sortie de statut de déchets est volontaire, sauf pour les granulats recyclés où elle est obligatoire.

a) Les granulats recyclés :

Tous les producteurs de granulats recyclés issus d'une installation fixe ou mobile doivent disposer d'un enregistrement délivré après vérification du respect des conditions réglementaires, dont un système de gestion de la qualité certifié garantissant la conformité de la production aux exigences réglementaires techniques et environnementales.

- [Formulaires](#) et [FAQ](#)
- 2 groupes de travail mis en place avec le secteur des granulats recyclés et les organismes de certification pour préciser les modalités de certification
- 1 plan de communication subsidié de Feredeco pour informer et promouvoir les granulats recyclés : [Les Granulats Recyclés : en route vers une construction circulaire \(granulatsrecycles.be\)](#)
- [Liste publiée des producteurs](#) bénéficiant de la sortie de statut de déchets

02.

La sortie de statut de déchets des granulats recyclés et d'autres matières

b) D'autres matières de ou pour la construction :

Décisions déjà rendues :

- Gypse recyclé utilisé en cimenterie (REPLIC - PECQ) - 25/02/2022
- Polypropylène chargé utilisé en plasturgie (COMET TRAITEMENTS) - 31/03/2022
- Produits issus de la valorisation de scories d'aciérie dans des applications liées pour les secteurs de la route et de la construction (ORBIX) - 27/05/2022.

Adresse de contact pour toutes questions : ssd.dechet@spw.wallonie.be (Aubry Collignon/Didier Gohy)

Il est recommandé de prendre contact avec le DSD avant d'introduire un dossier.



Concertation : instances de concertation et de suivi « déchets de construction » pilotées par le DSD/SPW-

**Groupe de travail
déchets du CCTB**

Comité technique

Accord de branche environnement construction => AGW
5.07.2018

**Groupes de travail
thématiques /comités
d'accompagnement divers**

**Actualiser
régulièrement les
dispositions relatives
aux terres excavées et
déchets-ressources du
CCTB**

Section déchets-ressources

Section terres

**Tri,
filières**

Inventaires

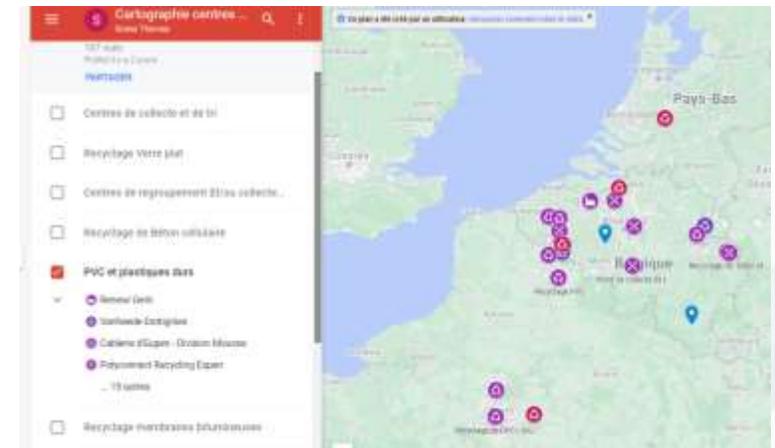
**Recyclés
dans les
TP**

- Asbl Walterre
- Subventions environnement Embuild & UWA
- Comac Guide du tri Buildwise
- GT granulats
- Subvention « Wallace » Greenwin
- ...

04.

Soutien et développement du tri et de la valorisation des déchets

- ❑ **Actions normatives et avis sur demandes de permis**
- ❑ **Feuille de route infrastructures de gestion des déchets :**
 - Besoins et capacités d'incinération et de mise en CET (dont déchets d'amiante)
 - Benchmark des modes de traitement alternatif des déchets d'amiante liée (SPAQuE)
- ❑ **Marché public collectes sélectives innovantes de déchets ménagers et assimilés**
 - Analyse du coût-bénéfice de collectes de nouveaux flux de déchets dans les recyparcs et des besoins de soutien financier
- ❑ **Subvention à Greenwin (Wallace) : ea**
 - analyse des filières de gestion de différents déchets, examen des chaînons manquants
 - Identification de flux porteurs, mise en relation d'acteurs pour faire émerger des projets
 - Réflexion sur la massification de la logistique des déchets
- ❑ **Subventions à ISSeP (PWD-R/ENVIE):**
 - Evaluation des déchets amiantés à traiter
 - Recommandations pour l'encadrement d'inventaires amiante, la communication, les recyparcs, ...
 - Soutien du DSD à l'élaboration d'une feuille de route « amiante » (à venir)



04.

Soutenir et développer le tri et la valorisation des déchets

- ❑ **Marché public de soutien technique (Buildwise)**
 - Elaboration d'un guide du tri des déchets de construction et de démolition
 - Définition de la structure de l'inventaire déchets, substances dangereuses et matériaux réemployables avant travaux

- ❑ **Soutiens financiers de projets**
 - [Appel à projets déchets-ressources](#) : 25 % des projets concernent la construction
 - Subsidés facultatifs divers

- ❑ **Information et accompagnement (subvention DSD/SPW-ARNE):**
 - [Helpdesk Environnement | Embuild Wallonie](#)
 - ! En cours de mise à jour : [Guide environnement construction](#)
 - [Facilitateurs Environnement Union Wallonne des Architectes \(uwa.be\)](#)
 - Cellules environnement de [l'UWE](#) et de [l'UCM](#)
 - Pour les particuliers : [service-conseil gratuit Ecoconso](#)
 - ...

Etc.

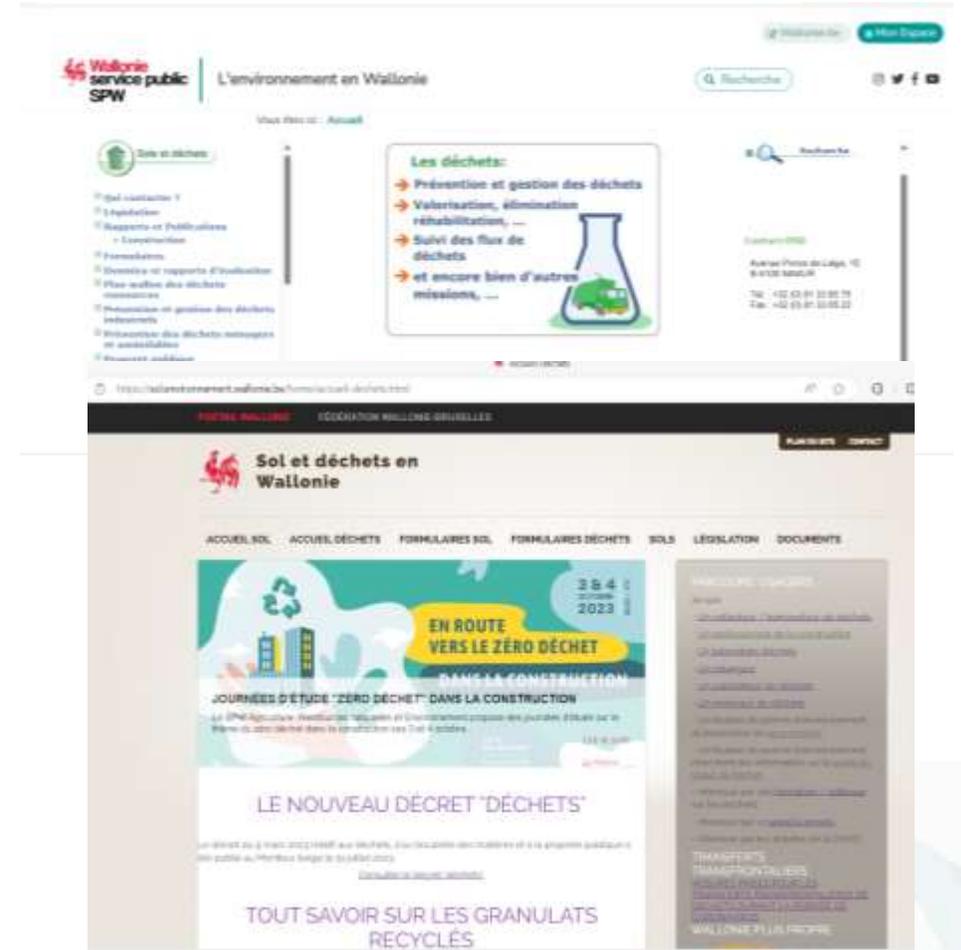


En savoir plus, se tenir informé

3 sites web :

- Portail environnement.wallonie.be, onglet sols et déchets
- Site sol.envronnement.be
- Site moinsdedechets.wallonie.be

Newsletter [Déchets@Ressources](mailto:Dechets@Ressources)



+ Relais par les canaux de Circular Wallonia et/ou du Portail de la Wallonie

Contact : déchets@spw.wallonie.be

MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !

